

POLITIQUE D'ASSISTANCE DU JAPON DESTINEE A LA REPUBLIQUE DU NIGER

(Traduction provisoire)

Octobre 2014

1. Pertinence de l'Aide

Bien qu'après son indépendance en 1960, le Niger ait connu une période marquée par des régimes militaires et des coups d'Etat, le système démocratique est de plus en plus ancré avec l'accession au pouvoir d'un président élu à l'issue d'un processus démocratique conformément à la constitution et grâce à l'expansion du multipartisme.

Le Niger est un pays enclavé confronté à un environnement naturel difficile avec plus des deux tiers de sa superficie couverte par le désert et uniquement environ 10% de terres cultivables. En plus d'un fort taux de croissance démographique de 3,9% par an (Banque Mondiale 2013), subissant les effets des changements climatiques et de la désertification, le Niger est un pays vulnérable confronté aux risques de sécheresse et d'inondations. Son revenu national brut par habitant n'est que 410 dollars (Banque Mondiale 2013) et le pays occupe le 187^{ème} rang sur 187 pays dans le classement de l'Indice de Développement Humain (PNUD 2013), faisant du Niger l'un des pays les plus pauvres au monde.

Dans le domaine de l'éducation, malgré les progrès réalisés dans la gestion des écoles effectuée avec la participation des habitants, des efforts additionnels sont nécessaires car le taux de scolarisation au primaire n'est que de 71% et celui du secondaire stagne à 16% (Banque Mondiale 2013). Certes, l'agriculture représente 38% du PIB (Banque Mondiale 2012) et occupe plus de 80% de la population active, mais du fait d'une agriculture essentiellement pluviale, de la baisse de la productivité agricole due à l'appauvrissement des terres et ayant subi les effets des récentes flambées des prix des denrées alimentaires, la production agricole ainsi que la situation des denrées alimentaires du Niger sont instables.

Le Gouvernement nigérien à travers l'adoption et la mise en œuvre de l'« Initiative 3 N », du « Plan de Développement Economique et Social » et du « Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF : 2014-2024) », s'attelle à de nombreuses actions visant à atteindre la sécurité alimentaire, améliorer l'accès aux services sociaux de base, augmenter le

taux de scolarisation et réduire les disparités.

Soutenir ces actions susmentionnées du Niger est d'une grande importance pour le Japon étant donné que « la Sécurité Humaine » est l'un des principes fondamentaux des grandes orientations de l'Aide Publique au Développement (APD) du Japon, « la Réduction de la Pauvreté » en est son point essentiel mais aussi du point de vue de son engagement d'atteintes des OMDs.

En outre, le Niger partage la même frontière avec 7 pays. Au regard de l'activisme de groupes terroristes observé dans la région ces dernières années couplé de la détérioration de la situation sécuritaire dans la zone du Sahel autour du Mali, des appuis en faveur de la paix et de la stabilité au Niger et dans la région sahélienne, sur le plan géopolitique, sont extrêmement significatifs pour la paix et la stabilité de la sous-région et même de toute la communauté internationale.

Aussi, en ce qui concerne nos rapports bilatéraux, le Niger en tant que pays fournisseur d'Uranium est un partenaire essentiel du Japon.

2. Principe Fondamental de l'Aide (objectif global) : Appuyer la promotion de la paix et la stabilité au Niger et dans la zone sahélienne contribuant à la réduction de la pauvreté.

Le Japon met en œuvre, en conformité avec les programmes élaborés par le Gouvernement du Niger, des appuis contribuant à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base des nigériens. Ces appuis devront permettre d'une part au Niger de surmonter ses faiblesses et d'autre part, favoriser la consolidation de la paix et de la stabilité dans la zone sahélienne et soutenir l'implantation des bases d'un développement durable.

3. Domaines Prioritaires (objectifs)

(1) Amélioration de l'accès à l'éducation et de la qualité de l'Education

Etant donné que l'éducation est d'une grande importance pour le développement économique et social du Niger, le Japon soutient l'amélioration de l'accès à l'éducation primaire et secondaire, de la qualité du

contenu des enseignements ainsi que de la gestion des personnels et des établissements.

(2) L'atteinte de la sécurité alimentaire à travers le développement rural

Le Gouvernement du Niger a défini l'« Initiative 3 N » comme étant l'axe fondamental du programme de développement rural et d'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle, mise en œuvre par le gouvernement et les collectivités locales.

Le Japon entend soutenir les efforts du Gouvernement du Niger. Des appuis destinés à l'augmentation de la productivité agricole par l'exploitation maximale des ressources limitées, le renforcement des capacités des agriculteurs et l'amélioration des conditions alimentaires et de la situation nutritionnelle seront examinés.

(3) Appui à la paix et la stabilité dans la zone sahéenne

Vu l'instabilité de plus en plus grandissante dans le Sahel, arriver à surmonter leurs faiblesses pour les pays de la zone sahéenne y compris le Niger est une question d'extrême urgence. De ce point de vue, des appuis en collaboration avec les Organisations Internationales, seront examinés en faveur des communautés d'accueil subissant des charges dues à la réception de réfugiés provenant des pays voisins. Des soutiens au renforcement des capacités aussi bien au niveau central que régional de l'administration, de la justice et de la sécurité seront également examinés.

4. Points à noter

▪ Considération de l'aspect sécuritaire

En plus de l'instabilité de la situation des pays environnant, l'activisme de groupes terroristes observé dans la région affectent la situation sécuritaire du Niger, la rendant opaque. Par conséquent, lors de l'élaboration et la mise en œuvre des projets, les choix de zones d'intervention et de modalités d'aide doivent être pris de manière appropriée, tout en assurant la sécurité des acteurs concernés par ces projets. Le Japon entend faire progresser sa coopération tout en s'assurant de la mise sur pied d'un dispositif sécuritaire suffisant en collaboration avec le Gouvernement du Niger

Annexe : Plan d'opération